Constitution d’un cercle généalogique de l’ancien évêché de Bâle

Autor(en): **Kohler, François**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **92 (1989)**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-555363

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Constitution d'un cercle généalogique de l'ancien évêché de Bâle

Depuis quelques années, on observe un intérêt grandissant pour la généalogie. De novembre 1985 à juin 1987, le succès du jeu radiophonique « Histoires de familles » a révélé l'attrait des Suisses romands pour leurs origines. Les chercheurs se multiplient, des sociétés se sont créées (ou recréées), telles les sections vaudoise et fribourgeoise de la Société suisse d'études généalogiques. En terre jurassienne, sous l'égide de l'Université populaire notamment, des cours d'introduction à la généalogie bien fréquentés ont eu lieu à Bienne, Moutier et Delémont. A l'initiative des animateurs de ces cours, Jean-Philippe Gobat de Moutier et François Kohler de Delémont, une quinzaine de personnes qui y avaient participé ont décidé le 15 avril dernier de former un groupe généalogique.

L'assemblée constitutive du « Cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle » s'est tenue le mercredi 21 juin à Delémont. Elle réunissait une trentaine de personnes. Cette nouvelle association a pour objectif de réunir toutes les personnes domiciliées dans le canton du Jura, le Jura bernois et à Bienne et qui sont intéressées par les recherches généalogiques, quelles que soient les origines des familles étudiées. Le cercle est aussi ouvert à toute personne concernée par l'histoire des familles jurassiennes, qui ont fait souche sur le territoire qui forma l'ancien Evêché de Bâle jusqu'à la Révolution française.

Les statuts adoptés par l'assemblée définissent les objectifs du Cercle généalogique que l'on peut résumer par un seul mot : l'entraide. Il s'agit avant tout de faciliter la tâche des membres par un échange mutuel d'informations sur leurs travaux et les problèmes de recherche. Les séances périodiques, en principe quatre par année, seront consacrées à la présentation de travaux, la mise à jour de la bibliographie et de l'état des travaux, la connaissance des méthodes et des instruments de recherche. L'assemblée a également approuvé l'adhésion du cercle à la Société suisse d'études généalogiques, dont la vice-présidente, Mme Heidy Renaud de Neuchâtel, a exprimé la satisfaction de voir se créer une nouvelle section romande. La nomination d'un bureau de cinq membres, la fixation d'une cotisation annuelle de 20 francs et la discussion sur le programme d'activité ont conclu la partie administrative de la soirée.

Les participants eurent ensuite le privilège d'entendre une brève mais captivante communication de Jean-Philippe Gobat intitulée: *Une famille ancestrale jurassienne: les Schaffter de la Montagne de Moutier*, laquelle est reproduite ci-dessous.

La première réunion trimestrielle du cercle s'est tenue à Moutier le 27 septembre. En première partie, Raymond Rondez, de Cornol, a présenté devant un auditoire vivement intéressé les résultats et les difficultés de cinq années de recherches sur sa famille. Commencées par le dépouillement du Livre des bourgeois et des Registres de paroisse, elles l'ont rapidement conduit aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy. Archives notariales, fiscales ou militaires peuvent compléter et souvent doivent suppléer aux carences ou à l'absence des documents de l'état civil. En deuxième partie, l'assemblée a pu faire part de ses vœux concernant le programme d'activité et notamment la publication périodique d'un petit bulletin d'information.

A fin octobre, le Cercle généalogique comptait déjà une cinquantaine de membres cotisants. Il est ouvert à toute personne qui s'intéresse à l'histoire de sa famille ou des familles en général[1]. Les statuts et la communication de Jean-Philippe Gobat permettront au lecteur de mieux faire connaissance avec le programme du Cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle.

François Kohler

[1] Prière de s'adresser au président: M. Jean-Philippe Gobat, 50, rue de la Condémine, 2740 Moutier (tél. 032/93 60 74).

Cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle

STATUTS

Article premier

Le Cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle est une association régie par les articles 60 et ss du Code civil suisse. Il a son siège au domicile du président.

Article 2

Le Cercle généalogique réunit les personnes qui s'intéressent à la généalogie, en particulier à l'étude des familles de l'ancien Evêché de Bâle, dans le but de favoriser les recherches et de promouvoir des activités dans ce domaine.

Article 3

Le Cercle généalogique

a) organise des séances périodiques, en principe quatre par années, consacrées à la présentation de travaux, l'échange d'informations et la connaissance des moyens de recherche;
b) tient à jour la bibliographie et l'état des travaux;
c) collabore avec la Société suisse d'études généalogiques, la Société jurassienne d'Emulation ainsi que les autres sociétés ou institutions exerçant leur activité dans le domaine de la généalogie.

Article 4

Toute personne disposée à participer à l'activité du groupe peut être membre du Cercle généalogique.

Article 5

Un bureau d'au moins trois personnes administre le Cercle. Il se constitue lui-même.

Article 6

L'assemblée générale annuelle nomme le bureau, approuve la gestion et les comptes.
Elle fixe le montant de la cotisation annuelle.
Elle définit le programme d'activité.

Article 7

Les statuts peuvent être révisés en tout temps par l'assemblée générale dûment convoquée.

En cas de dissolution, les archives et les avoirs du Cercle généalogique seront remis à une institution poursuivant les même buts.

Ainsi approuvés par l'assemblée constitutive réunie le 21 juin 1989 à Delémont.

Le Bureau :
J.-Ph. Gobat, G. von Gunten
F. Kohler, P. Lachat, M. Perrin